

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 20 mai 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 1

Philippe GALL

Procurations : 1

Philippe GALL procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Noel GARDEN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210526-02 : Service commun secrétariat : avenant n°8

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°20201016-02 du 16 octobre 2020, n°20201218-02 du 18 décembre 2020 et n°20210309-01 du 9 mars 2021 par lesquelles il a été décidé d'engager la Commune d'Ornon vers l'acquisition (via le service commun de secrétariat) d'un ensemble logiciel mutualisé, permettant notamment de faciliter les remplacements, les dépannages, etc. Comme évoqué alors, l'utilisation à distance effective de ces logiciels implique de disposer d'un ordinateur portable sur lequel sont paramétrés les accès distants. Suite à différents échanges entre les communes et Communauté de communes de l'Oisans (CCO), il a été proposé que ce soit cette dernière qui procède à l'acquisition mutualisée des matériels informatiques nécessaires. Par ailleurs, afin de clarifier les interlocuteurs concernés, il a été proposé que le prestataire informatique en charge de la maintenance des matériels informatiques des communes soit également mutualisé avec celui intervenant pour le compte de la CCO.

L'avenant n°8 prévoit ainsi que les coûts de cette maintenance et des matériels informatiques (ordinateur, téléphone et abonnement) soient refacturés aux communes en fonction du nombre d'heures d'utilisation du service commun, selon le tableau ci-dessous :

	Ornon (23h)	Oulles (12h)	V. Reculas (28h)	V. Reymond (7h)	Le Freney (35h)	V. Notre-Dame (7h)
Ordinateurs portables	136 €/an sur 5 ans	71 €/an sur 5 ans	93 €/an sur 5 ans	23 €/an sur 5 ans	207 €/an sur 5 ans	
Téléphones portables	75 € sur 1 an	39 € sur 1 an	91 € sur 1 an	23 € sur 1 an	114 € sur 1 an	47 € sur 1 an
Forfaits téléphoniques	142 €/an annuel	74 €/an annuel	173 €/an annuel	43 €/an annuel	216 €/an annuel	43 €/an annuel
Maintenance informatique	600 €/an annuel	600 €/an annuel	600 €/an annuel	600 €/an annuel	600 €/an annuel	600 €/an annuel
TOTAL	953 €	784 €	957 €	689 €	1 137€	691 €

Par ailleurs, les logiciels acquis dans le cadre de ce service commun resteront la propriété des Communes, la Communauté de communes assurant uniquement un rôle de coordination.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve l'avenant n°8 à la convention du service commun de secrétariat, à intervenir entre les Communes du Freney-d'Oisans, d'Ornon, d'Oulles, de Villard-Notre-Dame, de Villard-Reculas, de Villard-Reymond, et la Communauté de communes de l'Oisans,

et **autorise** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document utile pour mettre en œuvre le service.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE